

## 2 — Le Sud du pays

Cet ensemble intégré facilitera les actions d'aménagement et de développement initiées au profit des régions du Sud qui pourront ainsi se développer avec une ampleur et un rythme renforcés.

Cependant, la politique de développement des régions du Sud peut et doit s'articuler autour de l'objectif de fixation des populations le long des axes de communications et au sein des zones de vie existantes, et s'appuyer sur un programme d'actions axé sur la préservation et la valorisation optimale du patrimoine minier et énergétique, sur la mise en valeur, à grande échelle, de nouvelles terres, en mettant à profit les immenses ressources en eau que recèle le sous-sol de ces régions et, enfin, sur la mise en place et le développement d'activités industrielles de transformation. La mise en exploitation rationnelle des ressources hydrauliques doit favoriser l'essor d'une agriculture saharienne de dimension significative.

Par ailleurs, il conviendra d'assurer la préservation du patrimoine naturel et historique de ces régions et de veiller à y développer des capacités d'accueil et des circuits touristiques, en conformité avec les nécessités de leur protection.

L'étendue et les caractéristiques naturelles de ces régions requièrent la poursuite de la densification du réseau routier pour compléter l'effort visant leur désenclavement et pour intensifier leurs échanges. Elles imposent également le parachèvement des infrastructures aéroportuaires favorisant ainsi le développement prioritaire du transport aérien.

L'utilisation de nouvelles formes d'énergie, plus particulièrement l'énergie solaire, disponible et utilisable aux endroits désirés favorisera, sans nul doute, la mise en œuvre dans ces zones éloignées de programmes visant la déconcentration des populations et la garantie de leur implantation.

## 3 — Les zones frontalières

Profondément marquées par la volonté du colonisateur, pendant la lutte, d'isoler le peuple algérien des peuples frères voisins, les zones frontalières ont accusé des retards qu'il convient de combler pour en faire des zones privilégiées d'échanges prospères et de coopération mutuelle en vue de consolider les liens de fraternité et de bon voisinage et de tendre progressivement, mais sûrement vers une intégration régionale souhaitée par les peuples de la région.

Dans cette perspective, les zones frontalières bénéficieront de programmes de développement cohérents et intégrés adaptés à leurs vocations respectives, en harmonie avec les efforts déployés par les pays voisins.

## 4 — Les régions montagneuses

Le développement des régions montagneuses s'articulera principalement autour de la protection, de l'extension et de l'exploitation rationnelle des forêts et de la mise en valeur des terres selon des techniques appropriées, pour participer à la couverture des besoins alimentaires des populations et leur assurer des emplois et des revenus.

Ces actions de développement forestier et agricole devront être complétées et soutenues par des travaux de petite hydraulique et par la promotion de la petite et moyenne industrie et celle de l'artisanat traditionnel. Ces activités trouveront place au sein d'établissements humains adaptés au site montagneux.

Les actions de désenclavement revêtent une importance particulière dans ces régions car elles permettent non seulement les échanges générateurs de progrès et de bien-être, mais aussi une meilleure protection de l'environnement.

Aussi, la poursuite et l'intensification des efforts entrepris dans la construction de routes et de pistes de désenclavement doivent-elles figurer en tête des priorités du développement de l'économie rurale.

La flore et la faune de ces zones, d'une richesse particulière, ont subi de graves agressions qui menacent la survie de certaines espèces. La préservation et le développement diversifié de cette flore et de cette faune de montagne se feront notamment dans le cadre protégé des parcs nationaux aménagés, selon des programmes qui intègrent des objectifs multiples dont :

- l'institution d'un cadre de vie amélioré au bénéfice des populations,

- la valorisation optimale des diverses ressources naturelles,

- la promotion d'activités de recherche scientifique appliquée et le développement contrôlé d'activités de loisirs.

## 5 — Les plaines et les piémonts

Les piémonts qui assurent le lien entre les massifs montagneux et les plaines sont appelés, à l'avenir, à jouer un rôle important dans l'aménagement du territoire national, en particulier dans le Nord du pays. Ils peuvent recevoir, en effet, les équipements, les services et les infrastructures lourdes devant soutenir et supporter les actions de développement de l'économie de montagne d'une part et d'exploitation intensive des terres à haute valeur agricole dans les plaines d'autre part.

La croissance de la population et le développement des agglomérations seront pris en charge dans le cadre de la planification grâce à la restructuration